

COMPTE RENDU de Conseil Municipal
DU 21 SEPTEMBRE 2011

Etaient présents : M. DEROUET. LAUTOUR. COQUIO. PELLERIN. PROVOST LANGLOIS. LEROYER.FOUCHER. LENEVEU. CERISIER. LETONDEUR. BESNARD. MOTTIN. POTTIER.

Absents excusés : Mme HECQUARD a donné pouvoir à Martine CERISIER

Secrétaire de séance : E.MOTTIN

- ***Etude de l'estimatif des travaux de la future bibliothèque et demandes de subventions,***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une bibliothèque médiathèque dans l'ancienne Maison des Oeuvres, dont la commune est propriétaire. La création de cette bibliothèque-médiathèque permettra de répondre aux besoins des habitants en matière d'accès à la culture. La commune assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et le bâtiment réhabilité fera l'objet d'une mise à disposition, afin que la Communauté de communes du Domfrontais assure le fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque.

Le coût total de l'opération est de 122 925 €

Le plan de financement de l'opération est le suivant:

Dépenses

Travaux d'aménagement de la médiathèque:	79 000 € HT
Travaux escalier et gaine d'ascenseur	26 000 € HT
Honoraires:	8 925 € HT
Frais annexes (bureau de contrôle, frais d'appel d'offres, etc)	9 000 € HT

TOTAL **122 925 € HT,**

Dont assiette éligible aux subventions: 96 925 € HT

Recettes

FEADER – mesure 321.2	40 000,00 € <i>(soit 32,54% du coût total de l'opération et 41,27% de l'assiette éligible)</i>
Conseil Général de l'Orne	29 077,50 € <i>(soit 23,65% du coût total et 30% de l'assiette éligible)</i>
Commune de Lonlay l'Abbaye	53 847,50 € <i>(soit 43,81% du coût de l'opération)</i>

Total: **122 925,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le plan de financement ci-dessus proposé et sollicite:

Une subvention de 40 000 € auprès de l'Europe, au titre du FEADER mesure 321.2
« Soutien au développement de l'offre culturelle en milieu rural »

Une subvention du 29 077,50 € auprès du Conseil Général de l'Orne

- ***Modificatif éventuel du plan parcellaire du lotissement du Grand Jardin,***

Monsieur le Maire passe la parole à Jean-Claude Coquio qui expose les faits suivants :

Lors du bornage du terrain du lotissement du Grand Jardin avec M. Bellanger, Géomètre, il s'est avéré qu'une haie bocagère située en limite de parcelle n'avait pas été prise en compte, diminuant la superficie des trois parcelles qui se trouvent le long de la Départementale 217, il serait peut-être opportun d'envisager un modificatif du permis d'aménager et de réduire à deux parcelles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une modification du permis d'aménager pour réduire à deux parcelles au lieu de trois sur l'autre côté du chemin, le long de la départementale 217.

- ***Etude d'enfouissement des réseaux Rue St Michel,***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'ERDF va procéder à l'enfouissement de lignes électriques sur une longueur d'environ 200m dans la rue St Michel, l'actuelle ligne étant actuellement aérienne et dangereuse.

Il a semblé opportun de profiter de cet enfouissement pour dissimuler également l'artère France Télécom. Des contacts ont été pris et France Télécom a adressé à la Commune un devis pour ce faire. Le devis s'élève à la somme de 5 735.65€ HT et le montant restant à la charge de la Commune s'élève à la somme de 786.50€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de 786.50€, et autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer tout document y afférent. Ce montant sera réglé sur le compte 605 du budget.

- ***Etude de l'estimatif des travaux complémentaires à réaliser sur le réseau eaux usées, rue du Centre,***

La commune de Lonlay l'Abbaye est en cours de réalisation d'une étude diagnostic de son réseau d'assainissement. En parallèle, le Service des Routes du Conseil Général de l'Orne doit refaire le tablier routier de la rue principale du bourg. Dans le cadre de l'étude diagnostic, il a été réalisé un passage caméra du collecteur Eaux Usées. Cette inspection montre de nombreuses dégradations expliquant l'intrusion d'eaux claires dans celui-ci. Il est donc impératif de prévoir des travaux de remise en état précédant ceux de la voirie

Le montant global des travaux est estimé à 110 000 € HT.

OUI CET EXPOSE ET APRES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Commune de Lonlay l'Abbaye interroge donc les financeurs : Conseil Général de l'Orne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne si en urgence des subventions peuvent être accordées à un programme d'intervention ainsi que les modalités d'attribution.

- ***Cession du terrain de la déchetterie à la Communauté de Communes du Domfrontais,***

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder à la Communauté de Communes du Domfrontais la parcelle AC 229 d'une contenance de 27a52ca, bornée, viabilisée et accessible, pour 1€ symbolique, afin que la Communauté de Communes puisse procéder à l'aménagement et à la construction de la déchetterie.

Le Conseil charge Me Goubeaux, Notaire à Domfront, de rédiger l'acte à intervenir. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal autorise le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents à intervenir.

- **Etude du devis « Traçage Service » pour l'acquisition de panneaux de signalisation.**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors d'une précédente réunion, d'acquérir des panneaux de signalisation pour indiquer les Lotissements, ainsi qu'un panneau de village manquant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis « Traçage Service » pour un montant de 733.50€ HT soit 877.27€ TTC.

Cette somme sera réglée sur le compte 2315 du budget.

- **Consultation de Coordonnateurs Sécurité Prévention Santé pour la construction de la salle à vocation sportive et les vestiaires.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de lancer une consultation auprès de coordonnateurs SPS pour la construction de la salle à vocation sportive et les vestiaires route du Stade.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ou ses Adjoints de lancer cette consultation et les autorise à signer tous documents nécessaires à cette demande.

- **Avis sur enquête publique « GAEC LEBAUDY »,**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique d'installation classée est en cours, sur une demande présentée par le Gaec LEBAUDY, concernant l'autorisation d'exploiter une étable de 175 vaches laitières au lieu-dit « Chancerot » sur le territoire de la Commune.

Pour ce dossier, il y a lieu de recueillir l'avis du Conseil Municipal .

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'exploitation d'une étable de 175 vaches laitières, au lieu-dit Chancerot, par le Gaec LEBAUDY.

- **Révision des tarifs de location Salle Ste Thérèse.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la mise en service de la Salle Ste Thérèse, il y a trois ans, des tarifs très attractifs avaient été pratiqués afin de la faire connaître. C'est maintenant chose faite, et Il y a lieu de revoir les tarifs à compter du 01/01/2012.

Le Conseil Municipal est soucieux de maintenir et développer le tissu associatif indispensable à l'animation et la vie de nos Communes rurales et de montrer un esprit communautaire. D'autre part, il souhaite valoriser au maximum l'aménagement paysager réalisé par la Communauté de Communes du Domfrontais.

Pour prendre en compte ces considérations, le Conseil Municipal a décidé d'accorder **la gratuité aux associations et écoles du Canton**, ainsi **qu'aux associations hors canton** qui mettent en œuvre une activité sur la Commune, tant pour la salle de spectacle que pour la salle de vin d'honneur.

Il décide de réviser comme suit les tarifs de location de la Salle Ste Thérèse, à compter du 01.01.2012 :

Salle de spectacle :

Associations, écoles du Canton et Associations hors Canton mais qui mettent en œuvre une activité sur la Commune : Gratuit. Caution 300€.

Professionnels ou Particuliers : 50€ par jour. Caution : 300€.

Salle de vins d'honneur :

Associations de Lonlay et du Canton : Gratuit, Caution 100€

Vins d'honneur particuliers : 20€ Caution : 100€

Autres locations : Lonléens : 30€ la journée - Caution 100€

« « Hors Commune : 50€ la journée – Caution 100€

Questions diverses.

❶ La délibération prise pour le transfert de la compétence santé à la Communauté de Communes du Domfrontais du 26 Juillet 2011 a été entachée d'irrégularité en effet, deux pouvoirs ont été donnés à un même conseiller, il y a donc lieu de délibérer à nouveau. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reprendre la même délibération qu'à la réunion précédente.

Cette délibération annule et remplace celle du 26 juillet 2011.

❷ En vertu de l'application de l'article L414.2 du Code de l'environnement, les représentants des collectivités territoriales concernées par le site Natura 2000 ont la possibilité de désigner par eux, s'ils le souhaitent, le Président du Comité de Pilotage, ainsi que la Collectivité maître d'ouvrage de l'opération.

Le Maire, de par sa fonction, étant membre de ce Comité de Pilotage, Il convient que soit nommément désigné par le Conseil Municipal, un suppléant qui pourra le remplacer en cas d'empêchement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Mme Véronique BESNARD, membre suppléant.

❸ M. Pellerin, Père d'une candidate se retire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, d'attribuer à chacune des candidates à l'élection de la Reine du Comice d'arrondissement une récompense de 50€ en remerciement d'avoir bien voulu se présenter au nom de la Commune.

Trois candidates se sont présentées : Melle Pellerin, Melle Guervenou, Melle LIOT.

Le Conseil Municipal décide de verser à chacune des 3 candidates, une somme de 50€. Les 150€ seront prélevés sur le compte 6232 (fêtes et cérémonies), du budget.

❹ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa décision de créer un poste de rédacteur, avec suppression corrélative d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, il y a lieu de les informer que, contrairement à ce qui avait été annoncé, l'incidence financière ne sera pas de 5€ par mois mais de 98.00€. Compte tenu du salaire afférent à ce grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne rien modifier à la décision prise lors de la réunion précédente, à savoir la création du poste au 01.06.2011.

❺ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité syndical du Sivos a décidé par délibération en date du 25 mai 2011, que les dépenses de personnel, ainsi que celles de chauffage, électricité, eau, nettoyages des vitres des deux écoles et de la cantine seront directement payées par le Sivos. Le Conseil Municipal prend acte.

D'autre part, Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que les demandes de dérogation au titre du transport scolaire sont à viser par le Président du Sivos qui en a légalement la compétence.

⑥ Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. Francis GUERIN mettant l'accent sur la dangerosité de l'accès au distributeur de billets. En effet, quelques clients ne descendent pas de voiture pour retirer des espèces et bloquent ainsi totalement le trottoir, obligeant les piétons à descendre sur la route à la sortie du virage. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé conseil au service des infrastructures routières du Département qui a conseillé de mettre une ligne jaune continue, interdisant le stationnement devant le distributeur. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, souligne qu'il est pourtant facile de se garer sur le parking, il décide de retenir la proposition du Conseil Général afin de garantir la sécurité des piétons.

⑦ Monsieur le Maire fait ensuite lecture d'une lettre de remerciements de la part de M. et Mme Granger, touchés de la décision du Conseil Municipal de les avoir soutenus financièrement, dans leur projet d'amélioration de l'accueil à la clientèle.

⑧ Monsieur le Maire fait lecture au Conseil du courrier que Madame Baloché a adressé au service des infrastructures routières du Conseil Général, suite à la réponse qui lui avait été donnée, quant à la sortie de son chemin à la Peignerie Masseron. Le Conseil Municipal prend acte.

⑨ Lecture est faite au Conseil Municipal d'une demande de M et Mme NOLLET des Bruyères des Bordeaux pour une demande de pose d'un caniveau sur la voie communale qui rejoint leur habitation. La Commission des chemins va se rendre sur place pour décider de la suite à donner à cette demande.

⑩ Le Conseil Municipal étudie ensuite une demande émanant de Mme Lebailly propriétaire de terrain au lieu-dit « les Voies » et qui propose de le vendre à la Commune. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et compte tenu que ce terrain n'est pas situé dans une zone constructible, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

⑪ Lecture est faite au Conseil Municipal de la demande d'un jeune médecin de nationalité roumaine, proposant sa candidature pour un poste de médecin généraliste sur la Commune. Arrivé en France il y a quelques mois, le Docteur Rosu cherche à s'installer en Basse Normandie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le manque de médecins, d'où l'urgente nécessité d'avancer dans le projet de Pôle Santé de la Communauté de Communes du Domfrontais.

M. le Maire a rencontré le Dr Rosu. Dans l'immédiat, il n'y a pas péril pour Lonlay, toutefois, il est toujours intéressant d'avoir des contacts et de connaître les procédures afin d'être immédiatement réactif en cas de besoin. Le Docteur Rosu, bien sûr, n'a pas écrit qu'à Lonlay. Elle a déjà des opportunités dans la région. et ne devrait pas tarder à trouver un poste.

Le Conseil Municipal souligne que le nombre de soignants de nationalité étrangère qui s'installent dans la région va grandissant, que ce soit médecins, dentistes etc et ce à la satisfaction de la population qui obtient rapidement des soins de qualité comparable.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire activer le dossier pôle santé, il est urgent de prendre le train en marche. Dans quelques années ne sera-t-il pas trop tard pour agir...

⑫ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une cérémonie va être organisée pour recevoir des soldats américains venus récupérer une aile de l'avion Bombardier B17 qui s'était écrasé sur la Commune au lieu-dit « l'Errerie ». Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le verre de l'amitié qui sera offert à l'issue de la cérémonie. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à assister à cette cérémonie et au vin d'honneur qui suivra.